



# REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département d'Indre-et-Loire

Commune de Vouvray

## ARRÊTÉ

N° 2023 - 086 du 23 mai 2023

**Objet :** Règlementation temporaire de la circulation dans le cadre de la foire aux vins « Trogloninum » les 27 et 28 mai 2023.

Madame le Maire de la Commune de VOUVRAY,  
Vu la loi modifiée n°82-213 du 02/03/1982, relative aux droits et libertés des collectivités territoriales,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212.21, L.2213-1 et L.2213-2,  
Vu le Code de la Route, notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-21 à L 2122-24 et L 2212-1 à 2213-6,  
Vu la demande en date du Vouvray Club Tradition en date du 22 mai 2023,  
Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures réglementant la circulation des véhicules afin de permettre la manifestation citée en objet,

## ARRÊTE

**Article 1 :** Les 27 et 28 mai 2023, la circulation se fera à sens unique dans la rue de la Bonne Dame depuis le carrefour avec la route de Monnaie vers la rue de la Chaponnière afin de permettre l'organisation de la foire aux vins « Trogloninum » dans la cave de la Bonne Dame.

**Article 2 :** Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage sur le site. La signalisation nécessaire sera mise en place par l'organisateur, conformément aux dispositions en vigueur relatives à la signalisation routière, à ses frais et sous sa responsabilité.

**Article 3 :** Une copie du présent arrêté sera transmise au Syndicat des vignerons de l'AOC Vouvray, à la Gendarmerie de Vouvray et à Monsieur le Commandant du Centre de Secours n°23.

**Le Maire :**

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

**Arrêté certifié exécutoire compte tenu de :**

- son affichage et sa notification le : 23 mai 2023

Fait à Vouvray, le 23 mai 2023.



Le Maire,

Brigitte PINEAU